

NZABANDORA André
Représentant de l'Association
Etincelles F.C.
B.P. 302
K I G A L I

Kigali, le 29 octobre 1988

FERWAF A
reçu le 02 NOV. 1988
n°
A traiter par *[Signature]*

[Signature]
Monsieur le Président du Comité
National de la FERWAF A
K I G A L I

*J'annonce par réclamation
à Etincelles qui sera inscrite
à l'ordre des jour de la prochaine
réunion du B.F. 21/11/88*

Monsieur le Président,
Non-obstant d'autres réclamations contre le
résultat du match qui a opposé les équipes Kiyovu F.C. et Etincelles F.C. en date
du 26 octobre 1988, j'ai l'honneur de vous demander d'annuler le but accordé sans
justification à Kiyovu F.C. pour des raisons suivantes :

1) La loi X de la FIFA stipule qu' "un but sera marqué lorsque le ballon aura
entièrement dépassé la ligne de but entre les montants et sous la barre trans-
versale du but sans avoir été porté, jeté ou frappé intentionnellement de la
main ou du bras par l'équipe attaquante, excepté par le gardien de but qui se
trouve à l'intérieur de sa propre surface de réparation".

Or, tout le monde convient, aucune balle bottée par les joueurs de Kiyovu F.C.
n'a dépassé la ligne de but, puisque le ballon a cogné le montant et est revenu
sur le terrain en formant un angle de $\pm 45^\circ$.

2) L'arbitre ne s'est pas servi des juges de touche neutres conformément à
l'esprit de la loi VI puisque se trouvant presque au milieu du terrain et
ayant un handicap physique remarquable, il aurait pu consulter ces juges de
touche et annuler le but de faveur accordé à Kiyovu F.C. (cfr Décisions de
l'International FA Board, loi V,5).

3) L'arbitre s'est montré d'une incompétence et d'un favoritisme criants.

En égard à ce qui précède et à ce que le
Commissaire du Match et les membres du Comité de la FERWAF A qui assistaient au
match ont pu constaté, je vous demanderais d'annuler le but accordé à Kiyovu F.C.
et de sanctionner de façon exemplaire l'arbitre fautif.

Comptant sur votre esprit d'impartialité,
je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération
distinguée.

NZABANDORA André,
Représentant de l'Association
Etincelles F.C. à Kigali.

Copie pour information à :

- Monsieur le Président de l'Association
"Etincelles F.C."
- Monsieur le Préfet de Préfecture de
GISENYI